

Vaccination antigrippale : vaccinez en priorité toutes les personnes à risque

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie lance aujourd'hui sa nouvelle campagne d'information sur la vaccination antigrippale. Une bonne occasion de rappeler que la grippe peut être grave chez les personnes fragiles qui doivent donc être vaccinées en priorité et ont reçu (ou recevront), comme chaque année, un formulaire de prise en charge du vaccin envoyé par l'Assurance Maladie.

Sont destinataires de ce formulaire **les personnes de 65 ans et plus** et celles, quel que soit leur âge, suivies pour l'une des **9 Affections de Longue Durée (ALD)** suivantes :

- Diabète de type 1 et diabète de type 2.
- Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves.
- Insuffisance respiratoire chronique grave.
- Accident vasculaire cérébral invalidant.
- Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave.
- Déficit immunitaire primitif nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine. Chez les personnes atteintes du VIH, il appartient toutefois au médecin traitant de décider, au cas par cas, de l'opportunité de cette vaccination.
- Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif.
- Hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères.
- Mucoviscidose.

En outre, cette année, **la population prise en charge a été étendue**. En effet, sur décision du Ministre de la Santé, la prise en charge à 100% du vaccin contre la grippe concerne également:

- Les personnes atteintes de tous types d'asthme et de bronchopneumopathie chronique obstructive.
- Les enfants et adolescents (de 6 mois à 18 ans) dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique (essentiellement pour syndrome de Kawasaki compliqué et arthrite chronique juvénile).
- Les personnes séjournant dans un établissement de santé de moyen ou long séjour, quel que soit leur âge.